

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Se mettre sur son 31 !

Edito

Demain 31 mars 2016, nombreux sont celles et ceux qui vont battre le pavé contre le projet de « loi travail », projet emblématique de 4 ans de politique libérale, de casse sociale, de lois liberticides... en gros d'une politique qui n'a pas changé malgré l'alternance de 2012 !

Alors que Hollande se met dans les starting-block pour l'échéance politique de 2017 après avoir bafoué ses promesses, son gouvernement tente un dernier coup, histoire d'en filer une dernière louche au patronat. Car après les cadeaux fiscaux qui n'ont eu aucun effet sur l'emploi, il fallait au moins cela pour couronner une politique tournée uniquement vers l'enrichissement d'une poignée...



Au ministère de la Culture (cf. p. 2 et 4), le bilan est amer... Les socialistes au pouvoir ont déjà supprimé plus de 700 emplois et réalisé des coupes budgétaires qui n'ont rien à envier à la fameuse RGPP !

Pire encore, le sort réservé aux DRAC, malmenées par la réforme territoriale, en dit aussi long que le passage de 3 ministres en 4 ans, sur la considération qu'ils portent à notre ministère, à ses missions et ses personnels.

Ce bilan consternant est bien à mettre au crédit d'une « Gôche » ⁽¹⁾ et pas de la Gauche, il y a bien eu tromperie !

Alors espérons que pour le bien de tous, pour le monde du travail, ce projet de loi ne va plus être, dans quelques jours, quelques semaines, qu'un mauvais souvenir.

Pour cela nous devons nous mobiliser le 31 mars et continuer le combat dans les semaines à venir si cela ne suffit pas !

(1) la "gôche", c'est-à-dire la grande majorité actuelle de la direction du Parti Socialiste, comprenant les élites et les notables de la "Gauche mondaine", les "bobos". Ces dirigeants nationaux, régionaux et départementaux sont bien plus à l'aise pour côtoyer les milieux des affaires et l'aristocratie de la Droite convenable, Centristes inclus (Bilderberg, Dîners du Siècle...) qu'avec les gens du Peuple qui connaissent des difficultés quotidiennes. Les militants de la base du PS, encore idéalistes, sont écœurés par cette "gôche", même s'ils espèrent toujours dans un Socialisme démocratique.

Ensemble pour l'emploi et les directions régionales des affaires culturelles

Dès le 18 février 2016, l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère de la culture a appelé à une journée de mobilisation et de grève le 31 mars 2016 sur des questions essentielles notamment celle de l'emploi et de la réforme territoriale.

Suppressions d'emplois, précarité, carrières en berne, tous ces enjeux essentiels restent sous le boisseau, et pour cause : la question de l'emploi est devenue tabou au sein du ministère de la culture. Ainsi, il s'avère très difficile, voire impossible, d'élaborer une politique ministérielle de l'emploi et des métiers en lien avec les missions et les attentes légitimes des personnels.

Le ministère de la culture est un ministère de grands professionnels. Sans l'investissement considérable des agents, sans la variété de ses statuts et de ses métiers, le ministère aujourd'hui serait dans l'incapacité complète d'exercer ses missions riches et complexes.

Les réorganisations constantes combinées aux nombreuses suppressions d'emplois - près de 2700 de 2008 à 2014 - ont affaibli l'expertise du ministère et sa capacité à agir au plus près des usagers et des Collectivités.

Le ministère de la culture compte treize directions régionales des affaires culturelles après la fusion des régions et quatre directions des affaires culturelles en Outre-Mer qui représentent ses services déconcentrés.

La réforme territoriale, qui s'impose de façon autoritaire, heurte cette logique de service public de proximité. La fusion des régions a agrandi les territoires et éloigné la population et les Collectivités des services de l'Etat.

La spécialisation par métiers des sites des Drac a abîmé les collectifs de travail et introduit le travail à distance entre les services de même métier, sans apporter aucune réponse nouvelle aux besoins des populations et des usagers. Les personnels sont empêchés dans leur travail et leur santé altérée. L'ensemble des organisations syndicales depuis 2014 ne cesse d'alerter l'administration sur les difficultés des réformes successives. En vain.

C'est pourquoi les organisations syndicales CFDT-Culture, CFTC-Culture, CGT-Culture, SNAC-FSU, SUD-Culture Solidaires et UNSA-Culture déposent un préavis de grève pour la journée du 31 mars 2016.

Elles exigent l'arrêt total et immédiat de toute suppression d'emploi, la création d'emplois stables et statutaires et une conférence ministérielle de l'emploi pour répondre à ces questions.

Elles exigent une politique forte sur la place et le rôle du ministère de la culture, politique qui doit répondre aux enjeux actuels de la société et être au service de tous, auprès des Collectivités et sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un bilan d'étape de la réforme territoriale et la mise en place des nécessaires mesures correctives consécutives à la spécialisation par métiers des sites des DRAC.

Communiqué de presse du 23 mars 2016.

Evolution de la gouvernance à l'Inrap

Après 4 mois, de réunions diverses et variées avec le ministère de la Culture, le projet de décret portant évolution de la gouvernance de l'Inrap a été présenté au Comité technique central extraordinaire de l'Inrap le 17 mars dernier. Malgré un avis majoritairement négatif de l'instance (CGT et FSU contre, SUD pour), il sera promulgué dans les prochaines semaines. Toutefois, le texte final fait état d'un certain nombre d'avancées par rapport au projet initial qu'il n'a pas été facile d'obtenir...

Pourquoi cette évolution de la gouvernance ?

En premier lieu, jamais il n'a été question pour l'administration de justifier cette évolution autrement que par la volonté d'aligner la gouvernance de l'Inrap sur celle des autres établissements publics (EP) du ministère de la Culture et de la Communication (MCC). Malgré un environnement souvent hostile, la dualité directeur général/président n'était pas la pire des solutions à condition que chacun soit dans son rôle et si nous avons connu certaines dérives, c'est bien parce que certains avaient abandonné leur rôle. La CGT n'a jamais été contre le fait de discuter d'une évolution de la gouvernance. Évolution qui peut avoir de fortes répercussions sur le quotidien des personnels. Par contre, essayer de faire avaler un passage en force à la veille de Noël sous prétexte que placer un n°1 issu du milieu professionnel était une garantie de meilleure gouvernance, tout cela sans un bilan préalable du fonctionnement actuel de l'Institut, mais aussi des gouvernances des EP du ministère, était quand même osé. Seuls les plus crédules, ou ceux animés par des intentions peu louables pouvaient y adhérer.

Comme nous avons pu le rappeler, les étagères de l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac) sont remplies de rapports témoignant des dérives liées à des présidences exécutives, souvent liées à des personnalités peut-être très compétentes dans leur domaine, mais incapables d'avoir la hauteur et la stature nécessaires pour assumer la direction d'un EP.

Le principe de spécialité des EP

Le projet proposé issu d'une volonté d'aligner la gouvernance de l'Inrap à celle des autres EP du ministère et donc d'appliquer bêtement le modèle prôné par Bercy, ne permet pas de tenir compte du principe de spécialité des EP. L'Inrap est un Institut de recherche sous la double tutelle MCC et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Quoi de plus logique donc que de regarder comment les EP du MESR sont gouvernés. Dans le monde de la recherche les nominations des présidents exécutifs se font souvent après un appel à candidature et un examen par une commission *ad hoc* des projets des candidats.

Cela rejoint la résolution 148 de l'Assemblée nationale votée le 5 juin 2013 aux fins d'améliorer le processus de recrutement à la tête des grandes institutions culturelles⁽¹⁾. Et bien malgré ces convergences qui visent à instaurer plus de transparence dans les nominations des présidents des EP, mais aussi à asseoir leur légitimité, il a fallu beaucoup d'énergie pour que cela soit retranscrit dans le décret...

Plus de transparence dans les processus de recrutement des présidents, mais aussi du DST

Dorénavant, le projet de décret prévoit cet appel à candidature pour le poste de président, la présentation d'un projet par les candidats, mais pas les conditions d'examen des projets qui seront fixés ultérieurement par arrêté conjoint du ministre de la Culture et du ministre de la Recherche. Le sous-directeur à l'archéologie s'est engagé à ce que le projet d'arrêté soit soumis à la négociation avec les organisations syndicales de l'Inrap. Nous avons aussi obtenu que la nomination du directeur scientifique et technique par le président soit effectuée après avis du Conseil scientifique (CS) de l'établissement et du vice-président du Conseil national de la recherche archéologique (CNRA).

Encadrement de la durée maximale des mandats

Le MCC n'a pas voulu acter un maximum de 2 mandats de 3 ans, prétextant qu'il ne pouvait pas déroger au décret transversal qui fixe à 3 mandats consécutifs au maximum l'exercice de la présidence. Toutefois, ils ont accepté d'intégrer cette close maximum de 2 fois 3 ans pour le directeur général et le directeur scientifique et technique.

Clarification des compétences déléguées au directeur général

En passant à une présidence exécutive, tous les pouvoirs se trouvent concentrés sur une seule personne, qui délègue certaines compétences au directeur général. L'expérience des présidences exécutives au MCC, montre qu'il est courant que cette délégation reste floue pour les équipes ce qui est souvent néfaste pour le dialogue social ; le directeur général actant un certain nombre de décisions, remises en cause par la suite et en catimini par le président exécutif. La CGT a porté un amendement au projet de décret pour que lors de la nomination d'un nouveau président ou d'un nouveau directeur général, les délégations accordées soient discutées et actées en Conseil d'administration (CA). Le MCC n'a pas repris l'intégralité de l'amendement, toutefois il a été rajouté que le CA devait être informé de toutes les délégations de signature accordées par le président au directeur général ou aux autres agents placés sous son autorité. Le MCC préférant utiliser le terme de délégation de signature que de délégation de compétence car elle correspond à un acte juridique.

Renforcement de la gouvernance démocratique

Il ne suffit pas d'émettre des vœux pieux pour améliorer la gouvernance démocratique de l'Inrap, mais bien de faire des propositions concrètes et atteignables. La CGT a donc porté des amendements pour que la représentativité des personnels soient

plus forte en CA et que la composition du CS soit revue en fonction de l'évolution des effectifs de l'Inrap, mais aussi des autres institutions publiques représentées. Pour le CA, le MCC a refusé de porter de 4 à 5 le nombre de représentants du personnel, prétextant que dans les autres établissements du MCC le nombre de représentants du personnel était seulement de 2 ou 3... Pour le CS, le MCC a acté qu'une négociation devrait avoir lieu et si des changements sont envisagés, il pourront être faits avec les décrets d'application de la loi LCAP.

La CGT a aussi porté un amendement visant à encadrer par le CA le recrutement de tout poste en hors filière et hors catégorie, afin d'éviter la mise en place d'une truste payée rubis sur ongle qui accompagne généralement la mise en place de présidences exécutives. Le MCC n'a pas voulu acter cette disposition en argumentant que le CA pouvait déjà exercer ce contrôle. On saura le rappeler en séance aux représentants du MCC quand il en sera question...

S'opposer aux dérives gestionnaires et aux pressions de Bercy...

Car si Bercy veut la fin de la dualité de la gouvernance, c'est bien pour n'avoir qu'une seule tête sur laquelle appuyer... La CGT s'est donc opposée, mais en vain, à l'introduction dans le décret du contrat de performance entre l'Etat et l'établissement. En position de repli, elle a proposée d'introduire que les objectifs de performance devaient être en adéquation avec les moyens nécessaires dont l'établissement dispose pour accomplir ses missions. Malheureusement, même cette position de repli a été rejetée... Donc même si l'Inrap ne dispose pas des moyens nécessaires pour accomplir ses missions, il faudra appliquer coûte que coûte les objectifs imposés par Bercy... Il va y avoir du sport !! Dans le même esprit, la CGT a voulu inscrire dans le décret que le siège de l'Inrap devait être localisé à Paris, histoire d'éviter de voir resurgir dans les années à venir un projet funeste de délocalisation qui ne viserait, comme cela a été déjà le cas, que de porter un coup de couteau dans le dos de l'établissement. Le MCC n'a pas voulu mettre à l'abri l'Institut de ce risque, alors que la rancœur tenace de certains parlementaires face à l'abandon du projet de délocalisation s'exprime actuellement par une croisade anti-Inrap sur les bancs du Sénat ou de l'Assemblée nationale...

Cadrer la politique de l'Institut

Enfin, l'introduction dans le décret que le CA délibère sur la participation à des groupements d'intérêt public, à des établissements publics de coopération culturelle ou à des associations, a interrogé fortement la CGT sur les possibilités qu'ouvrirait cette introduction, en termes de dérogation d'emploi. Il était nécessaire de cadrer un peu les choses en termes de politique de coopération, car nous n'avons pas oublié Magny-Cours. A défaut de supprimer ce passage, le MCC a bien voulu rajouter « à but non lucratif » pour les associations et le président actuel de l'Inrap s'est engagé à ne conclure que des partenariats avec des organismes publics... On veillera au grain !

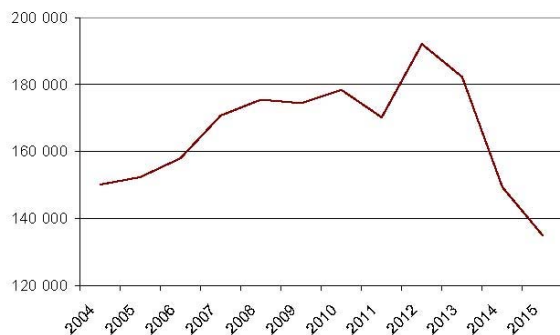
Étonnamment, alors que le MCC n'a pas voulu procéder à des bilans préalables pour définir quelle devait être la gouvernance d'un EP comme l'Inrap, l'Igac a été missionné pour travailler sur les conséquences en termes d'organisation de l'application de ce décret... Rendu du rapport prévu pour le 30 avril, donc à suivre !

⁽¹⁾ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0148.asp>



Le Conseil d'administration de l'Inrap, qui s'est réuni le 25 mars 2016, a adopté le compte financier de l'Institut pour 2015. Comme on pouvait s'y attendre, les résultats de l'année écoulée ne sont pas bons, avec une activité de fouille qui n'en finit plus de s'effondrer et l'emploi qui trinque une nouvelle fois.

L'année 2015 aura été, de toute l'histoire de l'Inrap, la plus mauvaise en termes d'activité de fouille. Avec un peu moins de 135 000 jours-hommes (jh) consacrés à la réalisation des opérations de fouilles ou de post-fouilles, nous voici revenu sous le niveau d'activité de 2004 (cf. ci-dessous). La chute est vertigineuse depuis 2012, avec un recul qui atteint 30% en seulement trois années. Les activités de diagnostic (67 000 jh), de recherche (25 000 jh) et de valorisation (4 000 jh), qui se maintiennent à leurs niveaux de 2014, amortissent un peu le choc sans compenser le recul du secteur concurrentiel.



Evolution du nombre de « jours-hommes » consacrés par l'Inrap à l'activité de fouille et de post-fouille entre 2004 et 2015

Un plan social qui ne dit pas son nom

Cette situation catastrophique de l'activité se traduit très concrètement dans les conditions de travail des personnels, dans la qualité de la recherche mais aussi et surtout dans le volume d'emplois, avec 60 « équivalents temps plein » (ETP) supprimés l'année dernière. Ces 60 ETP s'ajoutent aux 42 ETP en moins de 2013 et aux 116 ETP supprimés en 2014. On retiendra donc que c'est sous un gouvernement de « gauche » que 220 ETP auront été supprimés à l'Inrap en seulement trois années. 220 ETP CDD, c'est plus de 10% de l'effectif total de l'Institut et au moins 400 collègues CDD qui pointent aujourd'hui à Pôle-emploi. C'est tout simplement un immense gâchis humain et scientifique.

Rapport de la Cour des comptes, le retour

Cette situation n'émeut en rien le représentant de Bercy au CA de l'Inrap, qui encourage au contraire la Direction de l'Institut à poursuivre sur la voie de la rigueur budgétaire et à mettre en œuvre les « recommandations » du rapport de la Cour des comptes sur le nombre d'implantations territoriales de l'institut ou sur le niveau de prise en charge des frais de déplacement des personnels. Peu importent les conditions de travail ou d'hébergement des agents, peu importent les missions de l'institut (rappelons quand même que si l'établissement dispose de soixante implantations, c'est parce qu'il réalise chaque année, en plus des fouilles, près de 1 800 opérations de diagnostics sur l'ensemble du territoire national), il ne faudrait pas que la Cour des comptes, dans son prochain rapport, soit amenée à se répéter...

De ce conseil d'administration, on retiendra également que le produit de la redevance d'archéologie préventive n'a jamais aussi bien rendu... que l'année de sa suppression, ou plutôt de sa budgétisation : depuis la loi de finance adoptée en fin 2015, c'est en effet une subvention de l'Etat et non plus la RAP qui assure le financement du FNAP, de l'activité non concurrentielle de l'Inrap et de l'activité de diagnostic des collectivités territoriales. Cette « bonne année » 2015 pour la RAP, ainsi qu'une subvention de 14 millions d'€ pour le FNAP, devrait permettre à ce dernier de résorber une grande partie des retards accumulés dans les prises en charge de droit de certaines fouilles. On est encore loin d'un FNAP assurant l'ensemble des missions qui lui ont été confiées par le législateur, mais voilà qui devrait remettre de la « fluidité » dans le système et conforter quelque peu « l'acceptabilité » de l'archéologie préventive en général.

Le 31 mars 2016
Je me mobilise contre la « loi travail »
Et pour la défense du MCC en région !

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture

mars 2016

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>